

Lac-Supérieur mise sur la protection de son patrimoine naturel

Lac-Supérieur, le 12 novembre 2020 – Afin de protéger le milieu aquatique de la municipalité de Lac-Supérieur, incluant sa faune et sa flore, la municipalité va de l'avant avec le projet d'**écoroute d'hiver** et des **quartiers écologiques sensibles « QES »** qui consiste à protéger les zones dites vulnérables par l'usage de pratiques d'entretien hivernal alternatives.

Adoption d'un mode alternatif de déneigement!

Tant pour l'**écoroute d'hiver** du chemin Lac-Supérieur que les **QES**, le mode d'entretien privilégié avant tout une intensification des interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs aux endroits critiques du réseau pour assurer la sécurité routière. On y privilégie les opérations mécanisées de grattage ainsi que l'utilisation d'abrasifs. La sécurité routière demeurant la priorité, l'usage des déglaçants demeurera cependant nécessaire dans certaines conditions particulières telles que la chaussée glacée lors d'épisodes de verglas.

Tous les efforts sont déployés pour diminuer l'empreinte environnementale!

Le maire de la municipalité de Lac-Supérieur, M. Steve Perreault, est particulièrement fier d'annoncer cette entente et d'annoncer les projets à venir. Il explique que *« la municipalité déploie tous les efforts possibles afin d'adopter des pratiques durables et dont nous sommes persuadés que l'empreinte écologique sera moindre sur notre écosystème et sur la biodiversité. Par ces projets, nous donnons suite aux demandes répétées de la population de protéger notre patrimoine naturel »*.

Rappelons que ce projet fait suite à l'établissement des zones blanches des dernières années de 15 **QES** établis sur l'ensemble du territoire afin de réduire l'impact environnemental en utilisant sensiblement la même approche que l'écoroute d'hiver. En outre, 3 nouveaux **QES** verront le jour pour l'hiver 2020-21, soit dans le secteur du chemin des Pentes-Nord, du chemin des Fraises et du chemin du Pêcheur.

Un pas de plus pour la préservation des écosystèmes

Poursuivant toujours le but d'améliorer son empreinte environnementale, un projet pilote complémentaire sera également déployé. Lorsque les conditions s'y prêtent, les travaux publics procéderont à l'épandage de criblure de pierre pour verglas qui ne contient pas de sels de voiries, en alternance avec les abrasifs traditionnels qui eux en contiennent un faible pourcentage, sur le chemin Tour-du-Lac qui ceinture le Lac-Supérieur. Ce dernier élément permettra lui aussi de réduire l'usage des sels de voirie.

- 30 -

Source et renseignements

Tina Lauzon

Directrice des loisirs, de la culture et des communications

Bureau : 819 681-3370 poste 1510

Courriel : communications@muni.lacsuperieur.qc.ca